

## **AVIS D'ATTRIBUTION**

### **Marché de fournitures n°2019-16 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type messagerie avec hayon**

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence

Vu le rapport d'analyse des offres

,

#### **Décide :**

Article 1 : dans le cadre de sa délégation, de déclarer le marché n°2019\_16 infructueux pour cause d'offres non conformes.